Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	17	17

Votes
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 9 Décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/12/2025.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BUHOT Caroline, Monsieur CADIEU Marcel, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne (à partir de 20h28), Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas, Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur FLAMENT Patrick, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène (à partir de 20h17), Monsieur LE DANFF Alain, Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Madame RIAUX Édith, Monsieur RIDARD Guillaume.
Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth.

A été nommé secrétaire : Monsieur GENDRON David (article L.2121-15 du CGCT)

007 – Enfance / Jeunesse / Finances - Vote des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la Passerelle pour 2025/2026 pour les chevaignéens – Modificatif et complément

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu la réunion de la Commission Enfance / Jeunesse qui s'est tenue le 5 novembre 2025,

Par délibération en date du 24/06/2025, le Conseil municipal a adopté les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la Passerelle pour 2025/2026.

Madame Katiana DARTOIS informe qu'à la demande de la CAF, il y a lieu de modifier les tarifs votés et d'instaurer 4 tranches minimum pour les tarifs des sorties de l'ALSH et pour les tarifs de la Passerelle et des sorties de la Passerelle pour les familles de Chevaigné.

A / Vote des tarifs des sorties de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour 2025/2026 pour les chevaignéens – Modificatif et complément

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

Pour rappel, par délibération en date du 24 Juin 2025, le Conseil municipal a décidé, que sur les tarifs indiqués, les familles chevaignéennes bénéficient d'une prise en charge par la collectivité de Chevaigné à hauteur de :

- 50 % pour les QF de 0 à 1 400 € (tranches A, B et C) ;
- 20 % pour les QF de 1 401 à 2 051 € et plus (tranches D, E, F et G) ;
- Pas de subventionnement sur les sorties pour les familles sans QF CAF / MSA et les familles non-résidents sans convention.

La commission propose d'instaurer les tarifs des sorties de l'ALSH pour les chevaignéens et les familles de communes extérieures conventionnées tels que présentés ci-dessous :

	Sorties / Animations	Coûts 2025/2026	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	2,10 €	2,32 €	3,25 €	3,71 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	7,21 €	3,24 €	3,61 €	5,05 €	5,77 €
Moyenne sortie (plage, Champs	5	13,17 €	5,93 €	6,59 €	9,22 €	10,54 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

	Sorties / Animations	Coûts 2025/2026	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)						
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme , âne de Gautrais, Bowling, nuitée)	6	16,27 €	7,32 €	8,14 €	11,39 €	13,02 €
	7	19,55 €	8,80 €	9,78 €	13,69 €	15,64 €

*Le montant indiqué tient compte de la subvention municipale.

Après délibération, le Conseil municipal :
- Décide l'application des tarifs 2025/2026 de l'ALSH ci-dessus présentés à compter du 1er Janvier 2026.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h52

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

B / Vote des tarifs de la Passerelle pour 2025/2026 pour les chevaignéens – Modificatif et complément

Pour rappel, le coût réel est de 6,74 € par heure d'ouverture, soit 33,70 € la 1/2 journée, avec activité sur place.

La commission enfance jeunesse propose de fixer la base de la tarification de la façon suivante :

- Une demi-journée, avec activité sur place, à 6 €
- Une demi-journée, comprenant une animation avec prestataire, à 15 €
- Une journée, comprenant une animation avec prestataire, à 24 €

1/ Tarifs de la Passerelle

Les tarifs soumis au Conseil municipal sont les suivants :

Tarifs résidents de la Commune :

TRANCHES	QF CAF / MSA	Subvention municipale	Tarifs 1/2 journée 2025/2026 (activités sur place)	Tarifs 1/2 journée 2025/2026 (animations avec prestataires)	Tarifs journée 2025/2026 (animations avec prestataires)
A, B	De 0 à 1 200 €	65 %	2,10 €	5,25 €	8,40 €
C	De 1 201 à 1 400 €	60 %	2,40 €	6,00 €	9,60 €
D, E	1 401 € à 1 800 €	55 %	2,70 €	6,75 €	10,80 €
F, G	1 801 € et plus	50 %	3,00 €	7,50 €	12,00 €
Prix plafond			6,00 €	15,00 €	24,00€

2/ Tarifs des sorties

Pour rappel, par délibération en date du 24 Juin 2025, le Conseil municipal a décidé, que sur les tarifs indiqués, les familles chevaignéennes bénéficient d'une prise en charge par la collectivité de Chevaigné à hauteur de :

* 50 % pour les QF de 0 à 1 400 € (tranches A, B et C) ;
* 20 % pour les QF de 1 401 à 2 051 € et plus (tranches D, E, F et G).
* Pas de subventionnement sur les sorties pour les familles sans QF CAF / MSA et les familles non-résidents sans convention.

Comme pour l'ALSH, les sorties de la Passerelle seront facturées selon les tarifs précisés dans le tableau ci-dessous (activités et transport compris) :

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

	Sorties / Animations	Coûts 2025/2026	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	2,10 €	2,32 €	3,25 €	3,71 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	7,21 €	3,24 €	3,61 €	5,05 €	5,77 €
Moyenne sortie (plage, Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)	5	13,17 €	5,93 €	6,59 €	9,22 €	10,54 €
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme ,	6	16,27 €	7,32 €	8,14 €	11,39 €	13,02 €
	7	19,55 €	8,80 €	9,78 €	13,69 €	15,64 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_7_09_12_2025-DE

	Sorties / Animations	Coûts 2025/2026	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
âne de Gautrais, Bowling, nuitée)						

*Le montant indiqué tient compte de la subvention municipale.

Après délibération, le Conseil municipal :
- Décide l'application des tarifs 2025/2026 de la Passerelle ci-dessus présentés à compter du 1er Janvier 2026.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h53

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 9 Décembre 2025.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
David GENDRON

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 20 Décembre 2025
et Publication le : 20 Décembre 2025